



BULLETIN ÉDITÉ PAR LE CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

Certiphyto
Ce bulletin de préconisation est destiné aux personnes titulaires d'un **Certiphyto**. Si vous n'avez pas passé ce certificat nous vous conseillons de consulter le bulletin **Infolive** « sans **Certiphyto** ».

ISSN 2264-6701

INFOLIVE

ENTRETIEN ET CULTURE DE L'OLIVIER

INFOLIVE N°6 - ÉDITION DU 21 JUIN 2016

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

☞ Sur le site internet de l'Afidol : www.afidol.info/infolive2016

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À L'INFOLIVE :

☞ Rendez vous à cette adresse : www.afidol.org/lettres-dinfo

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

Œil de Paon	Sur certains secteurs, les dégâts sont très élevés. Les dégâts actuellement constatés entraîneront une perte de récolte en 2016 et 2017.
Mouche	Plusieurs secteurs ont atteint le seuil de nuisibilité : olives de 8mm de long et présence de mouche observée. Si cela est votre cas, une première intervention est à envisager.
Irrigation	Assurer une bonne alimentation hydrique limite la chute de petits fruits

Travaux réalisés grâce à la contribution (CVO) collectées par les oliviers de transformation



FranceAgriMer

Infolive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive, dans le cadre du règlement délégué (UE) n° 611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n° 615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n° 1306/2013 et du règlement (UE) n° 1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.



Œil de Paon

Observation* :

Les niveaux d'infection des vergers sont variables selon les secteurs. Sur les parcelles sensibles et non traitées, de gros dégâts peuvent être observés : plus de 50% de feuilles tachées sur certains vergers. **Ces dégâts actuellement constatés entraîneront inévitablement une perte de récolte en 2016 et 2017.**

Évaluation du risque* :

Pour estimer le niveau de risque dans votre verger, **nous vous recommandons vivement** d'observer les feuilles. Il suffit d'observer 100 à 200 feuilles (selon le nombre d'arbres dans l'olivieraie) au hasard. Le seuil de risque est atteint lorsque vous dénombrez, au moins 10 % de feuilles avec des taches d'œil-de-paon.

Préconisation :

Si vous observez plus de 10% de feuilles tachées, vous pourrez prévoir un traitement à base de cuivre à demi-dose avant la prochaine pluie si la nouaison est terminée. **Mais ce traitement ne rattrapera pas les dégâts déjà occasionnés. C'est pourquoi nous réinsistons sur l'importance des traitements réalisés au printemps. C'est une période fondamentale dans la lutte contre l'Œil de Paon. Les contaminations qui ont eu lieu au début de l'année induiront des pertes de récolte.**

Si la météo ne prévoit pas de pluie : il est inutile de traiter.

Mouche de l'Olive

Observation* :

L'hiver relativement doux n'a que peu réduit la population de mouche. Le réseau de piégeage indique le démarrage du premier vol de l'été en ce moment dans les zones précoces et en particulier sur la zone littorale.

Pour vous tenir informé des relevés de piégeage, consultez ce lien : <http://www.afidol.org/carte-BSV-mouche>

Au niveau physiologique, on observe déjà des olives de 8 mm de longueur. C'est le cas de la Salonenque dans la Vallée-des-Baux et de la Lucques dans les Pyrénées-Orientales. Ces olives sont désormais attractives pour la mouche qui pourrait venir y pondre.

Dans les secteurs plus tardifs, les olives n'ont pas encore atteint une longueur de 8 mm.

Évaluation du risque* :

Dans les secteurs où l'on observe le début du premier vol de Mouches, il existe un risque de ponte si les olives ont atteint la taille de 8 mm.

Préconisation :

Si les olives n'ont pas atteint la taille de 8 mm : il est inutile de traiter. Attendez le prochain bulletin Infolive.

Si le premier vol a débuté dans les secteurs où les olives ont atteint la taille de 8 mm, vous pourrez intervenir avec une **barrière minérale** ou un insecticide de type **adulticide préventif**.

Attention : des averses orageuses sont prévues pour la fin de semaine dans certains secteurs, il existe donc un risque de lessivage.

* **Rappel** : Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

Mentions réglementaires : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

RAPPEL SUR LES STRATÉGIES

➤ Barrière minérale :

(Pour plus d'information, voir le [Guide de protection raisonnée et biologique des oliviers](#))

Les barrières minérales doivent être appliquées en gouttes très fines et de façon homogène sur toute la frondaison. Prévoir 600 à 1000 L d'eau par hectare.

- Première application dès que les olives font plus de 8mm de long et que des mouches sont capturées sur les pièges.

- Renouveler les applications chaque mois jusqu'en octobre ou après une pluie de plus de 10 mm ou 20 mm si vous utilisez un mouillant.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose	Toxicité	Nb max /an	DAR	ZNT	DRE	BIO
Baikal WP, Sokalciarbo WP	Kaolin 1000 g/kg	60 kg/ha maxi	Sans classement toxicologique	6	1	5	6	BIO

Nb max/an= Nombre Maximal d'Applications par an / **DAR**= *déla*i avant récolte, en jours / **ZNT**=Zone non traitée, en mètres / **DRE**=Délai de Ré-Entrée en heures – durée minimum entre la fin du traitement et l'entrée d'une personne sur la parcelle traitée.

➤ Adulticides préventifs contre la mouche de l'olive :

Les adulticides préventifs sont des insecticides de contact. La mouche est intoxiquée dès qu'elle entre en contact avec l'insecticide déposé sur les feuilles et les fruits. L'objectif est de tuer la mouche adulte avant que celle-ci ait eu le temps de pondre. Ils doivent être utilisés sur les premiers vols de mouche, quand le nombre de mouche augmente dans les pièges et à condition que les olives soient réceptives (>8mm).

→ **Syneïs appât** : Insecticide autorisé en agriculture biologique.

La bouillie doit être appliquée sur 10% de la surface de l'arbre (de préférence zone sud-ouest) avec des grosses gouttes (changer de buse et/ou diminuer la pression). Deux applications localisées sont à réaliser à 7 jours d'intervalle.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose	Toxicité	Nb max par an	DAR	ZNT	DRE	BIO
Syneïs Appât	Spinosad 0,02 %	1,200 L/ha	Sans classement toxicologique	4	3	5	6	BIO

→ **Deltaméthrine et Lambda-Cyhalothrine** : La bouillie doit être appliquée sur toute la frondaison, en gouttes fines de préférence le soir ou le matin tôt, quand les températures sont douces et en l'absence de vent.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose	Toxicité	Nb max par an	DAR	ZNT	DRE
Decis Protech, Pearl Protech, Split Protech	Deltaméthrine 15g/L	0,083 L/hl	Très Toxique/ Nocif / Dangereux	3	7	50	6
Agrotech-Lambda-Cyhalothrine 100 Cs, Cazeon, Envergure, Estamina, Hallmark Avec Zeon, Karaibe Pro, Karate Avec Technologie Zeon, Karate Zeon, Karis 10 Cs, Kusti, Lambdastar, Ninja Pro, Profi Lambda 100 Cs, Realchemie Lambda-Cyhalothrin 100 Cs, Scimitar, Sentinel Pro, Zelambda	Lambda cyhalothrine 100g/L	0,110 L/ha	Très Toxique/ Nocif/ Dangereux	2	7	50	48
Corano, Galway, Karate Xpress, Ninja, Pool, Sentinel	Lambda cyhalothrine 5%	0,220 kg/ha					

En début de saison de lutte, comme c'est le cas actuellement, la lutte doit s'orienter vers les mouches adultes. Les traitements larvicides sont inutiles puisqu'il n'y a pas encore de larves dans les olives.

Irrigation

Au cours de la semaine écoulée, les pluies ont été assez copieuses, sauf dans l'Aude, les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes. Les besoins en eau se maintiennent à des niveaux élevés, avec des ETP journalières comprises entre 4 et 5,7 mm selon l'exposition au vent.

L'assèchement des sols se poursuit dans les zones moins pourvues en pluies. En goutte-à-goutte, un arrosage est fortement conseillé en verger enherbé si les pluies de ce début juin ont été inférieures à 50 mm. N'attendez pas que le sol s'assèche davantage pour arroser.

Relevés météo du 13 juin au 19 juin 2016		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
ETP moyenne en mm / j		4,8	4,9	4,4	4,3	4,5	4,0	4,5	4,4	5,0	5,5	5,0	5,7
Cumul en mm sur la semaine	ETP	34	34	31	30	32	28	32	31	35	39	35	40
	Pluies	22	12	2	24	32	14	32	31	27	20	10	30

ETP moyenne : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

Pluies : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

Ajustez la conduite de votre irrigation en fonction du cumul des précipitations depuis début juin :

- **pluies cumulées inférieures à 25 mm** : les pluies ont été globalement consommées. Suivez les préconisations du tableau ci-dessous.
- **pluies cumulées comprises entre 25 et 50 mm** : réduisez les apports en eau de 15 à 30 % par rapport aux préconisations données ci-dessous.
- **pluies cumulées comprises entre 50 et 70 mm** : réduisez les apports en eau de 30 à 50 % par rapport aux recommandations données ci-dessous. En verger peu ou pas enherbé, l'arrosage peut encore être reporté à la semaine prochaine.
- **pluies cumulées supérieures à 70 mm** : attendre le prochain bulletin avant d'arroser.

Apports à prévoir sur un verger adulte n'ayant bénéficié d'aucune précipitation :

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
Goutte-à- goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	1,5	1,6	1,4	1,4	1,4	1,3	1,4	1,4	1,6	1,8	1,6	1,8
	4 à 6 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	1,9	2,0	1,8	1,7	1,8	1,6	1,8	1,8	2,0	2,2	2,0	2,3
	4 goutteurs / arbre Arrosage tous les jours (mm)	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,7	0,6	0,7
Micro-jet, aspersion, gravitaire Arrosage tous les 10 jours (mm)		7,7	7,8	7,0	6,9	7,2	6,4	7,2	7,0	8,0	8,9	8,0	9,1

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m³ / ha ou encore 1 litre / m²**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m²), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m² par défaut.